



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/009

**OBJET : CONVENTION SUR LE NOUVEAU RÉSEAU DE
PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 36

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 18 février 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 18 février 2020

**Le 25 février de l'année deux mille
vingt à 18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M. CLAVERIE
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	A				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
 Le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/009

OBJET : CONVENTION SUR LE NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES

Vu les statuts de la CCM, et notamment son article sur la MSAP,

Vu la loi de finances pour 2019 n°2018-1317 du 28 décembre 2018, engageant une modification du réseau de la DGFIP,

Vu la concertation engagée en juin 2019 concernant le nouveau réseau de proximité des finances publiques,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Suite à la loi de finances pour 2019, des concertations ont été engagées sur les territoires concernant le nouveau réseau de proximité des finances publiques de Gironde.

Une convention est établie entre la DRFIP de Nouvelle Aquitaine et la CCM. Elle arrête les modalités pratiques et opérationnelles accompagnant la mise en œuvre du nouveau réseau de proximité des finances publiques et formalise les engagements de qualité de service rendu aux usagers et aux élus par la DGFIP.

En premier lieu, elle doit permettre de répondre au besoin de proximité de la population en augmentant le nombre de points de contact avec les usagers.

En second lieu, le déploiement du nouveau réseau de proximité doit permettre d'améliorer encore les prestations offertes en matière de gestion financière et comptable des collectivités locales et de conseil aux élus.

Parmi les évolutions, des cadres ayant effectué un parcours de formation spécifique seront exclusivement affectés à la mission de conseil auprès des collectivités locales, et seront installés dans les territoires au plus près des élus et des ordonnateurs. Ces conseillers aux décideurs locaux (CDL) travailleront bien sûr en étroite coordination avec les services de gestion comptable et pourront aussi mobiliser plus facilement tout le panel de compétence et d'expertise de la DGFIP.

La liste et l'implantation cibles des services des finances publiques ouverts au public se présentent comme suit pour le territoire de la communauté de communes.

Implantations		Communes
Accueil de proximité	MSAP/MFS	Léognan
Service de gestion comptable		Castres
Conseiller aux décideurs locaux		Martillac



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/009

**OBJET : CONVENTION SUR LE NOUVEAU RÉSEAU DE
PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention sur le nouveau réseau de proximité des finances publiques telle que jointe en annexe,
- Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les actions et démarches utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 25 février 2020

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

Envoyé en préfecture le 02/03/2020

Reçu en préfecture le 02/03/2020

Affiché le



ID : 033-243301264-20200225-2020_009_V2-DE

**Direction régionale
des finances publiques de
Nouvelle-Aquitaine et du
département de la
Gironde**



**Communauté de
communes de
Montesquieu**



**CONVENTION
SUR LE NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ
DES FINANCES PUBLIQUES
POUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE MONTESQUIEU**

La présente convention décrit le nouveau réseau de proximité des finances publiques de Gironde issu de la concertation engagée en juin 2019.

Elle arrête les modalités pratiques et opérationnelles accompagnant la mise en œuvre du nouveau réseau de proximité des finances publiques et formalise les engagements de qualité de service rendu aux usagers et aux élus par la DGFIP.

1 – Objet du nouveau réseau de proximité des finances publiques

L'ambition portée au travers du nouveau réseau de proximité des finances publiques est double.

En premier lieu, elle doit permettre de répondre au besoin de proximité de la population en augmentant le nombre de points de contact avec les usagers.

Ces derniers pourront entrer en relation avec les services de la DGFIP au travers des Maisons de Service Au Public (MSAP) ou des Maisons France Services (MFS), ou encore dans le cadre de permanences régulières en mairie ou dans d'autres lieux publics.

Les usagers pourront bien sûr continuer à effectuer leurs démarches dans les services de la DGFIP. Au delà de leurs domaines de compétence habituels, ces services (services des impôts des particuliers et services de gestion comptable principalement) seront également en mesure d'assurer un accueil de proximité sur toutes les questions des usagers qui concernent la DGFIP.

Une double exigence est assignée à ces accueils de proximité : apporter aux usagers une réponse, sans qu'ils aient à se déplacer à nouveau ; porter une attention particulière aux personnes durablement éloignées des outils numériques, de manière à éviter tout effet d'exclusion lié à l'illectronisme.

A noter : les usagers auront aussi la possibilité, s'ils le souhaitent, de régler en toute confidentialité les créances publiques chez les buralistes qui offriront le service d'encaissement en numéraire et par carte bancaire pour tous les types de produits encaissables dans les centres des finances publiques (impôts, amendes, produits des collectivités locales ou établissements publics de santé). Naturellement, les usagers conservent la possibilité de payer par prélèvement, paiement en ligne et carte bancaire, voire par chèque, auprès des services des finances publiques.

En second lieu, le déploiement du nouveau réseau de proximité doit permettre d'améliorer encore les prestations offertes en matière de gestion financière et comptable des collectivités locales et de conseil aux élus.

A cet effet, les missions réglementaires dévolues aux comptables publics seront regroupées dans des services de gestion comptable (SGC), dont la dimension sera un gage d'efficacité et de qualité de service. Les responsables de ces services restent bien sûr les interlocuteurs au quotidien des services ordonnateurs sur le paiement des dépenses, l'encaissement des recettes, la tenue de la comptabilité.

Parallèlement, des cadres ayant effectué un parcours de formation spécifique seront exclusivement affectés à la mission de conseil auprès des collectivités locales, et seront installés dans les territoires au plus près des élus et des ordonnateurs. Ces conseillers aux décideurs locaux (CDL) travailleront bien sûr en étroite coordination avec les SGC et pourront aussi mobiliser plus facilement tout le panel de compétence et d'expertise de la DGFIP.

La mission de ces conseillers aux décideurs locaux s’articule autour de trois grands axes :

- Une mission de conseil régulière qui regroupe, sans exhaustivité, les missions suivantes : appui à l’élaboration des budgets, primitifs ou modificatifs, soutien à la clôture des comptes de gestion, soutien méthodologique en matière de fiscalité directe locale, aide à la valorisation des bases fiscales, pédagogie sur la réglementation, etc
- Une mission de conseil thématique ciblée en fonction de l’actualité des réformes et de leur enjeu pour ses interlocuteurs : réforme de la fiscalité directe locale, compte financier unique, mise en place d’organisations mutualisées (contrôle allégé en partenariat ou service facturier), etc.
- Une mission de conseil personnalisée, en fonction des besoins des collectivités : production de prestations pour répondre à des demandes spécifiques des collectivités (exemple : point d’entrée pour toute demande d’analyse financière).

2 – Présentation du nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire de la communauté de communes :

La liste et l’implantation cibles des services des finances publiques ouverts au public se présentent comme suit pour le territoire de la communauté de communes.

Implantations		Communes
Accueil de proximité	MSAP/MFS	Léognan
Service de gestion comptable		Castres
Conseiller aux décideurs locaux		Martillac

3 – Les accueils de proximité

3.1– Accueil de proximité à la MSAP de Léognan

La DGFIP a proposé un conventionnement à la MSAP de Léognan avec un niveau de services comme libellé ci-dessous :

Les animateurs polyvalents de la MSAP seront tous formés par la DGFIP sur les sujets de sa compétence. Des actions de formation continue et d’animation du réseau des MFS/MSAP sont également prévues : réunions annuelles de l’ensemble des animateurs et ateliers d’échanges (2 a

minima par an), e-formation, lettres d'information périodiques, supports documentaires facilitant le traitement des questions simples.

Les animateurs de la MSAP pourront s'appuyer sur des référents « métier » du réseau des finances publiques pour tous les sujets qui concernent les créances recouvrées par la DGFIP et la fiscalité (impôt des particuliers essentiellement). Ces référents pourront être sollicités par téléphone, grâce à un numéro dédié réservé aux MSAP/MFS. En outre, il pourra être proposé à l'utilisateur un RDV téléphonique avec un agent de la DGFIP. Enfin des outils de visio conférence pourront être mis en place.

Des permanences seront également assurées sur site par des agents de la DGFIP.

Sur une plage horaire et des dates définies collectivement, un agent des finances publiques recevra les usagers qui ont pris rendez-vous auprès de la MSAP, dans une salle garantissant la confidentialité.

Le tableau prévisionnel de tenue de ces permanences physiques figure ci-après :

MSAP/MFS	Période prévisionnelle	Durée	Périmètre traité
Léognan	Mai	1j	Campagne déclarative d'impôt sur le revenu
	1ère quinzaine de septembre	1j	Campagne des avis d'impôt sur le revenu
	1ère quinzaine d'octobre	1j	Campagne des avis d'impôts locaux
	1ère quinzaine de novembre	1j	Campagne des avis d'impôts locaux

En fonction des besoins des usagers, des permanences sur le recouvrement des créances du secteur public local pourront être également organisées.

Les modalités pratiques de cette offre partenariale ont fait l'objet d'une proposition de convention spécifique avec la MSAP.

3.2– Accueil de proximité au Service de Gestion Comptable de Castres

En plus du traitement direct des questions relevant de sa compétence (créances du secteur public local), le service de gestion comptable de Castres offrira un accueil polyvalent couvrant toutes les questions des usagers qui concernent les créances recouvrées par la DGFIP et la fiscalité (impôt des particuliers essentiellement). Les questions simples seront traitées par l'agent d'accueil. Les questions complexes seront prises en charge afin d'éviter tout nouveau déplacement de l'utilisateur. En tant que de besoin, l'utilisateur pourra être mis en relation avec un référent métier depuis le site de

Castres ou bénéficiaire d'un rendez-vous téléphonique.

4 – L'offre de service aux élus

4.1– La gestion du secteur public local

Les travaux de gestion de l'ensemble des communes de la CDC seront assurés par un service de gestion comptable, dont le siège est à Castres, dans les locaux actuels de la trésorerie. Une antenne du SGC est implantée à Créon.

Les relations entre les services ordonnateurs et le service de gestion comptable seront facilitées par :

- la dématérialisation des liaisons ;
- les contacts directs relatifs à la gestion quotidienne qui pourront se faire, comme aujourd'hui, par mail ou téléphone.

4.2 – Le conseiller au décideur local (CDL)

Pour ce qui concerne le territoire de la communauté de communes, le CDL sera installé selon les modalités suivantes :

- Lieu : *siège de la communauté de communes à Martillac*
- Installation du poste de travail : *matériel informatique fourni par la DGFIP*

Le conseiller disposera aussi d'un espace de travail dans le SGC de Castres pour faciliter des échanges réguliers sur la gestion comptable des collectivités.

En cas d'absence, une suppléance sera assurée par un autre CDL dont les coordonnées seront communiquées à l'EPCI.

Egalement compétent sur le territoire de la communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde, le CDL sera amené à se déplacer pour rencontrer les élus ou les responsables administratifs des collectivités figurant dans son périmètre de compétence.

5 – Calendrier prévisionnel et suivi des engagements

La présente convention entérine jusqu'en 2026 la carte des implantations du nouveau réseau des finances publiques en Gironde.

Pour le territoire de la communauté de communes de Montesquieu, le calendrier prévisionnel de déploiement du nouveau réseau est le suivant :

- Partenariat DRFIP/MSAP de Léognan : signature d'une convention début 2020 et mise en œuvre dans le courant de l'année.
- Conseiller au décideur local : installation en 2021.

- Mise en place du SGC à Castres : 2021.
- Mise en place de l'antenne du SGC à Créon : 2021.

Le réseau des accueils de proximité et des conseillers aux décideurs locaux fera l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative annuelle qui sera partagée par les signataires. Cette évaluation permettra d'examiner de manière objective les ajustements pouvant être apportés, sur la base de critères qualitatifs (service rendu aux usagers et aux élus) et quantitatifs (fréquentation des accueils de proximité).

Toute modification/précision à la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Fait à

le

La Directrice régionale
des finances publiques de
Nouvelle-Aquitaine et du
département de la Gironde

Le Président de la
communauté de communes
de Montesquieu

Isabelle MARTEL

Christian TAMARELLE